

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril, à neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire sortant de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, RIVIERE BAPTISTE, GALL ALEXIA, HUCKERT KATIA, LESPERON DOMINIQUE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HEITZ PATRICIA, CAGNINA MARC, DIACONU MIHAELA, WURTZ YVES, COLY MARIE, GROSRENAUD ALAIN, FOEHR SABINE, ESCH JOCELYN

Ont donné pouvoir : FORESTIER ADRIEN à SCHLICHTER PASCAL

Absent excusé :

Secrétaire de séance : HIGI CHRISTIANE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19 Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18 Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 7 avril 2026

DELIBERATION N° 12/2026
DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU COMITE DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES HAUSBERGEN (ASCH)

L'association sportive et culturelle des Hausbergen (ASCH) est une association historique de Mittelhausbergen. Elle a pour objectif de fédérer les activités sportives et culturelles sur le territoire de la commune au sein d'une structure unique, afin de mutualiser les moyens engagés et faciliter les discussions avec tout interlocuteur, public comme privé. La commune est partenaire de l'ASCH depuis sa création et la convention de partenariat signée en 1974 entre ces deux acteurs prévoit la représentation du Conseil municipal au sein du comité de l'ASCH. Il y a donc matière à désigner deux membres du Conseil pour faire prévaloir les intérêts de la commune auprès de l'ASCH.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article II.b de la convention entre la commune de Mittelhausbergen et l'association sportive et culturelle des Hausbergen (ASCH) en date du 17 juin 1974, lequel prévoit la représentation de la commune au comité de l'ASCH ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général de l'assemblée délibérante il convient de désigner deux nouveaux délégués au comité de l'ASCH.

Il s'agit de procéder à l'élection de ces deux représentants.

M. le Maire fait état des candidatures de Brigitte FORLER et Jocelyn ESCH.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Brigitte FORLER et Jocelyn ESCH : 19 voix

Monsieur le Maire proclame : Brigitte FORLER et Jocelyn ESCH délégués au comité de l'ASCH.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 11 avril 2026
Le Maire, Alexandre LORENTZ

